

**REGLEMENT DU JEU :**  
**« LES MATINS API »**  
**Du 01/09/2020 au 15/10/2020**

**ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société **FAMILLE MICHAUD APICULTEURS** ayant son siège social au Domaine St Georges, 9 Chemin Berdoulou 64290 GAN, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Pau sous le n° B 775 638 117 (ci-après « Organise en France métropolitaine (Corse comprise) un jeu avec obligation d'achat intitulé « LES MATINS API » (ci-après désigné le « Jeu ») du 01/09/2020 au 15/10/2020 inclus sur [www.desmatinsapi.fr](http://www.desmatinsapi.fr).

Ce Jeu sera accessible à partir de :

- Site de la marque [www.lunedemiel.fr](http://www.lunedemiel.fr)
- Site du jeu [www.desmatinsapi.fr](http://www.desmatinsapi.fr)

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

**ARTICLE 2 : MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION**

2.1. Le « Jeu » est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'Opération, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

2.2. La participation est limitée à une (1) par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique) pendant toute la Durée de l'Opération.

2.3. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé à l'Opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

2.4. La participation au jeu s'effectue exclusivement sur internet aux dates indiquées dans l'article 1 en se connectant au site de jeu accessible via [www.desmatinsapi.fr](http://www.desmatinsapi.fr)

Le jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google où toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

La participation au Jeu se déroule selon les étapes suivantes :

- **Acheter entre le 01/09/2020 et le 15/10/2020** inclus un produit Lune de Miel®.
- **Se rendre sur le site internet** [www.desmatinsapi.fr](http://www.desmatinsapi.fr) avant le 31/10/2020 inclus.
- **Compléter** le formulaire d'inscription.
- **Télécharger** une photo du ticket de caisse original entier où figurent votre achat Lune de Miel®, la date et libellé du produit entourés.
- **Valider** son inscription en cliquant sur **JOUER** pour découvrir immédiatement si le participant a gagné un bol personnalisé. Le gain est validé sous réserve que la preuve d'achat soit conforme. Les participants n'ayant pas gagné un bol personnalisé auront accès à un livret recettes téléchargeable au format PDF.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation incomplète ou comportant des mentions erronées sera considérée comme nulle. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. La même sanction s'appliquera en cas de multi enregistrements ou d'enregistrements multiples par foyer.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### ARTICLE 3 - ANNONCE DU JEU

Le « Jeu » est annoncé en point de vente via un fronton de box produit Lune de Miel®, on-line via le site du jeu [www.desmatinsapi.fr](http://www.desmatinsapi.fr), sur le site de Lune de Miel [www.lunedemiel.fr](http://www.lunedemiel.fr), sur le Facebook Lune de Miel <https://www.facebook.com/lunedemielfrance> et Instagram [lunedemiel\\_france](https://www.instagram.com/lunedemiel_france).

### ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le jeu « Les Matins Api » est doté de 1 000 dotations réparties aléatoirement sur l'ensemble de la période en instants gagnants ouverts. Le premier participant à valider son formulaire après un des dits instants gagnants se verra attribué la dotation programmée.

Les lots mis en jeu pour l'ensemble du « Jeu » (ci-après « les Lots ») sont :

- 1 000 bols personnalisés (5 modèles au choix. Les gagnants auront la possibilité de personnaliser leur bol avec un prénom et/ou du texte dans la limite de 25 caractères) d'une valeur unitaire indicative de 14,99€ TTC.

Tous les participants ne remportant pas une des dotations mises en jeu dans le cadre des instants gagnants, se verront attribuer un E-livret recettes téléchargeable au format PDF.

Tous les Lots cités dans le présent article sont non transmissibles, non cessibles, non modifiables, non échangeables et non remboursables.

Les prix indiqués correspondent aux prix publics unitaires TTC approximatifs. Ils sont déterminés au moment de la rédaction du présent règlement. Ils sont donnés à titre de simple indication et sont susceptibles de variation.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces en échange des lots gagnés. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les Lots par un lot de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'une quelconque manière.

### ARTICLE 5 – DESIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

Une fois la conformité assurée de leur dossier, les gagnants des bols personnalisés recevront par e-mail un code unique leur permettant de personnaliser leur bol en ligne sur [www.desmatinsapi.fr](http://www.desmatinsapi.fr). Le code unique sera valable jusqu'au 31/12/2020 inclus. Une fois la personnalisation validée, les gagnants recevront leur bol personnalisé par voie postale à l'adresse fournie lors de la personnalisation dans un délai de 3 à 4 semaines à compter de la date de validation de leur personnalisation.

Si les coordonnées des gagnants sont inexploitables (incomplètes ou erronées), ces derniers perdront le bénéfice de leur lot qui restera la propriété de la société organisatrice qui se réserve le droit de le remettre en jeu dans cette même opération ou dans une opération ultérieure.

Les Lots ne sont ni cessibles ni échangeables.

Les Lots non réclamés par les gagnants dans les délais impartis par La Poste ou retournés à la Société Organisatrice pour cause de non-réception par les gagnants ne seront pas remis en jeu.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable pour des retards, pertes occasionnées aux éléments relatifs aux lots lors de leur acheminement. De même, la responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée en raison d'un défaut affectant les lots.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination immédiate de la participation.

Chaque gagnant accepte par avance l'utilisation de ses noms, prénoms, photographies, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu, pendant une durée de 1 an sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéficiaire que le Lot gagné. Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier à l'adresse suivante : Société FAMILLE MICHAUD APICULTEURS, Service Marketing, Domaine St Georges, 9 Chemin Berdoulou 64290 GAN. Ceci dans un délai de quinze jours à compter de l'annonce du gain de son Lot.

#### **ARTICLE 6 – INDISPONIBILITE DES LOTS**

Les Lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, et ne peuvent en aucun cas être échangés contre leurs valeurs en espèce, ou contre toutes autres dotations.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer les Lots par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure en cas d'événements indépendants de leur volonté qui rendraient impossible la délivrance desdits Lots, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 7 - DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT**

Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa validation et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu. La société organisatrice peut modifier le règlement à tout moment par voie d'avenant.

L'application du présent règlement est soumise à la loi française. Le présent règlement (idem pour un avenant) est déposé auprès de la SCP AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil et sera consultable gratuitement sur le site du jeu [www.desmatinsapi.fr](http://www.desmatinsapi.fr)

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions. Elle se réserve la possibilité dans tous les cas de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les modalités du Jeu, de même que les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu et/ou à la liste des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

#### **ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Les frais de connexion engagés pour la participation au concours sont à la charge du participant.

#### **ARTICLE 9 - FRAUDE**

La Société Organisatrice peut annuler tout ou partie du Jeu ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les Lots aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

## ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE, CAS FORTUIT et CAUSE INDEPENDANTE

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure, de cas fortuit ou encore de tous événements indépendants de leur volonté. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## ARTICLE 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE- DROIT A L'IMAGE

Les gagnants, dans le cadre de l'évènement et du seul fait de leur participation au jeu, autorisent gracieusement la prise de photographies, diapositives, la fixation sur support électronique, film, papier, vidéogrammes ou sur tout autre support, de leur image, noms, prénoms, allocutions en intégralité ou par extrait à les reproduire sur tout type de support, numériser, représenter par tout mode de représentation publique, notamment télévisuel ou tous services de télécommunications, cablo-distribution, sur tous réseaux notamment Internet et sur tous territoires. Cette autorisation vaut à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en relation avec le jeu et/ou les activités de la Sociétés Organisatrice – pour le monde entier et pendant toute une durée d'un (1) an à compter de la fin du jeu.

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

## ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont destinées à FAMILLE MICHAUD APICULTEURS et ont pour objet d'organiser la participation au jeu, gérer les gagnants, attribuer les dotations et satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitant pour l'exécution des travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent jeu.

Vos données sont stockées dans un environnement sécurisé et conservées conformément aux lois, règlements français et européens applicables en la matière. Vous disposez ainsi d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement sur les données à caractère personnel vous concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de vos données et d'un droit d'opposition au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à : [contact@famillemichaud.com](mailto:contact@famillemichaud.com).

En cas de réponse insatisfaisante de notre part, vous avez la possibilité de saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité à l'adresse internet suivante : <https://mieuxsucrer.com/fr/content/rgpd>

## ARTICLE 13 – RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avarie résultant des services postaux et de gestion.

Les fabricants des Lots et les prestataires mettant à disposition les Lots en assument la responsabilité. En conséquence, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenu pour responsables d'une quelconque mauvaise exécution ou inexécution d'une prestation constituant un Lot.

## ARTICLE 14 – QUESTIONS

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement ou à la liste des gagnants.

## ARTICLE 15 – CONTESTATIONS

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du présent jeu ou de son règlement, sera soumise à la Société organisatrice. Ses décisions seront réputées souveraines et sans appel.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 1 mois après la clôture du jeu.

## ARTICLE 16 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Rousset, le 06 Juillet 2020.

## **ANNEXE – Produits éligibles à l'offre**

REFERENCES	CODE-BARRE PRODUITS
GELEE ROYALE PURE BIOLOGIQUE 18G	3088540183251
MIEL BIOLOGIQUE ET GELEE ROYALE 250G	3088540253244
MIEL BIOLOGIQUE ET GELEE ROYALE 250G (POT VERRE)	3088542503248
MIEL BIOLOGIQUE ACACIA 250G	3088540258010
MIEL BIOLOGIQUE ACACIA 500G	3088541002919
MIEL BIOLOGIQUE ACACIA 375G	3088540376011
MIEL BIOLOGIQUE DE FLEURS 250G	3088540258270
MIEL BIOLOGIQUE DE FLEURS 500G	3088540255279
MIEL BIOLOGIQUE DE FLEURS 500G (CREMEUX)	3088540502236
MIEL BIOLOGIQUE DE FLEURS 750G	3088547504295
MIEL BIOLOGIQUE DE FLEURS 375G (CREMEUX)	3088540376295
MIEL BIOLOGIQUE DE FLEURS 375G	3088540376271
MIEL BIOLOGIQUE DE FLEURS 1KG	3088541002902
MIEL BIOLOGIQUE DE MONTAGNE 375G	3088540383798
MIEL BIOLOGIQUE D'ORANGER 375G	3088540383057
MIEL BIOLOGIQUE TARTIMIEL 250G	3088541002896
MIEL ET GELEE ROYALE 250G	3088542004264
MIEL ET GELEE ROYALE 250G (POT VERRE)	3088540003245
MIEL ET GELEE ROYALE 450G	3088541006948
MIEL ET GINSENG ENERGMIEL® 250G (POT VERRE)	3088540003344
MIEL ET GINSENG ENERGMIEL® 250G	3088542003342
MIEL ET PROPOLIS 250G (POT VERRE)	3088540003542
MIEL ET PROPOLIS 250G	3088542003540
POLLEN EN PELOTES 250G	3088540006468
MIEL BOISE 340G	3088543405015
MIEL D'ACACIA 250G	3088540504018
MIEL D'ACACIA 450G	3088544504014
MIEL D'ACACIA 500G	3088545004018

MIEL DE FLEURS 450G (LES PRATIQUES)	3088544504267
MIEL DE FLEURS 500G (LES PRATIQUES)	3088545004001
MIEL DE FLEURS 1KG (LES PRATIQUES)	3088541001417
MIEL DE MONTAGNE 250G	3088540504797
MIEL D'ORANGER 250G	3088540504056
MIEL DOUX 340G	3088543405114
MIEL FRUITE 250G	3088542505518
MIEL FRUITE 340G	3088543405510
MIEL ONCTUEUX 340G	3088543405299
OURSON 250G	3088540251448
TARTIMIEL® 250G	3088540004440
TARTIMIEL® 500G	3088541006863
MIEL CREMEUX 375G	3088540374512
MIEL D'ACACIA 1KG	3088540404011
MIEL D'ACACIA 375G	3088540374017
MIEL DE CHATAIGNIER 375G	3088540374062
MIEL DE CITRONNIER 375G	3088540374086
MIEL DE FLEURS 450G	3088540104058
MIEL DE FLEURS 1KG (LIQUIDE)	3088540104102
MIEL DE FLEURS 500G	3088540504261
MIEL DE FLEURS 500G (CREMEUX)	3088540504292
MIEL DE FLEURS 1KG (LIQUIDE - POT PLASTIQUE)	3088540404264
MIEL DE FLEURS 1KG (CREMEUX)	3088540404226
MIEL DE FLEURS 375G	3088540374307
MIEL DE FLEURS 750G	3088540754291
MIEL DE MONTAGNE 375G	3088540374796
MIEL DE THYM 375G	3088540374123
MIEL DE TILLEUL 375G	3088540374079
MIEL D'EUCALYPTUS 375G	3088540374093
MIEL D'ORANGER 375G	3088540374055
MIEL FORET ET SAPIN 375G	3088540374048
MIEL LAVANDE DE PROVENCE IGP 375G	3088540374505